

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy*  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

#### **Vice-présidence**

*M. Christian Arseneault*  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-dame-de-Grâce

#### **Membres**

*M. Christian Larocque*  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

*M. Jérôme Normand*  
Arrondissement de  
Ahuntsic –Cartierville

*M. Jocelyn Pazé*  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

*M. Giovanni Rapanà*  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Micheline Rouleau*  
Arrondissement de Lachine

*M. Robert Samoszewski*  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2020

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE 207231032**

Accorder un contrat à Ceveco Inc., pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union – Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D, arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 20 097 648,14 \$ (contrat: 16 275 887,61 \$, contingences: 2 115 271,53 \$, incidences: 1 706 489,01 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 439822 – 2 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 \$, taxes incluses (contrat entente : 397 622,09 \$ + contingences : 43 219,95 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 \$, taxes incluses (contrat entente : 281 061,69 \$ + contingences : 17 240,50 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

**“Original signé”**

Christian Arseneault  
Vice-présidence

**“Original signé”**

Stéphanie Espach  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE 207231032

*Accorder un contrat à Ceveco Inc , pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union – Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D , arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 20 097 648,14\$ (contrat: 16 275 887,61 \$, contingences: 2 115 271,53 \$, incidences: 1 706 489,01 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 439822 – 2 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 \$, taxes incluses (contrat entente : 397 622,09 \$ + contingences : 43 219,95 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 \$, taxes incluses (contrat entente : 281 061,69 \$ + contingences : 17 240.50 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.*

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux, d'une valeur de plus de 2 M\$, présentant :*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 13 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont effectué une présentation et répondu aux questions des membres.

Après avoir expliqué le contexte menant à l'octroi du contrat, ainsi que les services professionnels qui devront être rendus, les personnes ressources du Service ont exposé les raisons justifiant l'octroi du contrat et les écarts constatés.

Un premier appel d'offres lancé à l'automne 2019 a dû être annulé en raison d'un écart de 72 % au dessus de l'estimation de contrôle. Dans le cadre de ce nouvel appel d'offres publié le 12 mars, seules deux entreprises ont déposé une soumission sur 18 prises de cahier de charge. Le Service explique que l'appel d'offres lancé au début de la pandémie a pu dissuader des entreprises à soumissionner en raison des enjeux de main d'oeuvre. Neuf addendas ont été émis afin de répondre à des questions ou prolonger des dates d'ouverture, sans impact à la nature des services demandés.

Le Service précise qu'il s'agit d'un contrat qui comporte un mode d'octroi alternatif à celui du plus bas soumissionnaire conforme. Ainsi, les deux soumissions reçues ont été soumises à un système de pondération et d'évaluation avec comité de sélection, en plus de tenir compte de l'expérience de l'entreprise.

L'écart de prix de 22,3 % constaté entre la plus basse soumission conforme et la deuxième soumission conforme est concentré dans un seul sous-projet, celui de la construction d'aménagement de surface dans le square, incluant une salle mécanique souterraine. Les personnes ressources du Service estiment que les prix élevés soumis par le second soumissionnaire sont peu justifiables car ils sont aussi 14,2 % plus chers que le prix de l'estimation de soumission.

Les membres ont posé des questions de clarification en lien avec la réfection des vespasiennes.

Au terme de l'examen à huis clos du dossier, les membres ont jugé les justifications présentées claires et précises, et les explications obtenues à l'égard des critères d'examen adéquates.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux, d'une valeur de plus de 2 M\$, présentant :*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE 1207231032 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**